

Voici les principales qualités d'un tuteur :

- Accueillant et souriant ;
- Patient et à l'écoute d'autrui ;
- Respectueux et empathique ;
- Curieux et aimant chercher à comprendre en posant des questions ;
- Appréciant le travail en équipe.



Si tu te reconnais, alors voici un peu en quoi consiste le travail de tuteur

Organisation du tutorat

- Le tuteur décide
 - des moments de la semaine qui conviennent le mieux à son horaire.
 - du nombre d'élèves aidés qu'il peut rencontrer dans une semaine.
- Une fois jumelé à un élève aidé, le tuteur rencontre celui-ci une heure par semaine, toujours au local du Centre d'aide (B2.210), toujours la même journée à la même heure.

Les différentes responsabilités liées au travail d'un tuteur :

Concernant l'organisation de son travail :

- Être ponctuel et assidu à ses rencontres de tutorat ;
- Faire un suivi du dossier de l'élève aidé (compléter les rapports hebdomadaires, lire et répondre aux commentaires de l'enseignant responsable du tutorat) ;
- S'assurer d'informer l'agente de bureau de toute modification d'horaire des rencontres ;
- Consulter régulièrement ses courriels et ses MIO afin de donner suite le plus rapidement possible aux demandes de tutorat et de prendre connaissance des communiqués provenant du personnel du CAM/CAR ;
- Assurer le contact par téléphone, par courriel ou par MIO avec l'élève aidé pour confirmer la 1^{ère} rencontre de tutorat ou lors d'une absence imprévue du tuteur ou de l'élève aidé.

Concernant le soutien apporté à l'élève aidé :

- Se préparer à ses rencontres de tutorat en révisant au besoin la matière concernée ;
- Être à l'écoute des besoins de l'élève aidé, l'encourager lorsqu'il rencontre des difficultés et souligner ses progrès ;
- Utiliser différentes approches permettant à l'élève aidé d'être actif dans son apprentissage et de pouvoir résoudre les problèmes par lui-même ;
- S'il y a lieu, suggérer à l'élève des moyens pour mieux gérer son temps, pour étudier de façon efficace, pour prendre de meilleures notes en classes, etc. ;
- Se référer à l'enseignant responsable du tutorat en cas de difficultés dans son travail du tuteur ;
- Si l'élève aidé éprouve des difficultés personnelles, lui suggérer de recourir aux services appropriés (API, SOPI, aide financière).



Emploi très bien rémunéré !
Sur place, au collège, pour combler vos temps libres !